



# **Procès-verbal**

**Assemblée Générale électronique**

**Lundi 25 mars 2024**

# Sommaire

## 1) Présentation du lieu d'accueil de l'AG et Actualités CCI Ille-et-Vilaine

- Accueil
- Présentation du Centre Culinaire Contemporain - lieu d'accueil de notre Assemblée Générale
- Introduction par le Président Crocq
- Faits marquants depuis la dernière Assemblée Générale : vie des territoires

## 2) Approbation du compte rendu de l'AGE du 22 janvier 2024

## 3) Vote des délibérations

## 4) Rapport de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts

## 5) Présentation PLATO – ADERE 35

## 6) Présentation Campus des métiers Fougères-Vitré

## 7) Informations diverses :

- Point sur les nominations – élus référents
- Point sur les délégations de pouvoirs

L'Assemblée Générale s'est tenue sur un format mixte présentiel et distanciel. Une réunion physique à destination des élus, membres associés et conseillers techniques s'est tenue au Centre Culinaire Contemporain de Rennes le lundi 25 mars 2024 à 17h, certains étaient également connectés à distance. Les délibérations ont été proposées au vote de manière électronique entre le lundi 25 mars 2024 17h et le mercredi 27 mars 17h.

Les délibérations soumises au vote ont été adressées par voie électronique aux élus.

Les élus ayant exprimés leurs votes sont :

Gwenaëlle CARFANATAN, Xavier CHAMPS, Marie-Claire LAGADEC, Didier SAVATTE, Régis MORENNE, Olivier RAULIC, Stephanie PEDRON CHAUVEL, Christelle CALLAREC, François EVEILLARD, Jean-David DARSA, Jean-François ESNEE, Béatrice LACHALARDE MONTAY, Benoit CABANIS, Stéphane TREMIER, Alexandre BRANDT, Véronique RAFFRAY, Emmanuel THAUNIER, Régis BOIRON, Hervé KERMARREC, Jean-Christophe MERKLER, Olivier GUILLEMOT, Jean-Michel GALLE, Jérôme LEHOUX, Delphine HARDY, Frédéric BEGUIN, Betty BOLAND, Jean Philippe CROCQ, Maxime CHARLES, Olivier BARRE, Jean-Philippe ROUDIER, Karim KHAN, Nathalie BERTRAN, Laurent GIBOIRE, Sébastien RAMOS, Fabienne LANGEVIN, Laurent JOLLY, François DE PENA, Sylvie BONDIL, Hugues VANEL, Marie-Laurence PERAMO

Les élus présents à la réunion d'information physique du 25 mars 2024 n'ayant pas exprimé leur vote ensuite par voie électronique sont :

Nelly LERESTIF, Rachel DENIS LUCAS, Brigitte DELAHAIE

Membres Associés présents à la réunion physique

Benoît FRETIN, Yves LAINE, Florent RENET, Philippe TOULEMONDE

Conseillers techniques présents à la réunion physique :

Patrick GERMAIN, Hervé LABBE, Florence LAHAYE, Patrick LE GUEN

Personnes invitées présentes :

- Collaborateurs CCI : Sebastien VALLET, Marie CONNEHAYE, Jean-Louis TURMEL, Christophe SEBY, Corinne SAURA, Gauthier Six, Carole LOSSUARN, Valérie LE BOUDEC, Stephanie LE GUILLY, Robin ORTO, Céline MINY
- Externes : Danièle PRACTH, Jean-Pierre MACE

Pierre LARREY, Secrétaire général de la Préfecture, était excusé.

## **1 – Présentation du lieu d'accueil de l'AG et Actualités CCI Ille-et-Vilaine**

### **Introduction par le Président Crocq**

#### Discours de Jean-Philippe Crocq

Chers amis,

« Je me réjouis comme à chaque fois d'avoir l'occasion de nous retrouver réunis autour de la vie de notre communauté de responsables et chefs d'entreprises.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons au centre culinaire. Pour la petite histoire, nous travaillons avec le centre à travers nos formations Ferrandi, et nous en sommes contents car cela permet de donner à nos apprenants des mises en situation enrichissantes. Merci à eux de nous accueillir...

Vous le savez, ces temps, quoiqu'un peu solennels, n'en sont pas moins cruciaux pour notre Chambre puisque ce sont ceux où vous décidez d'infléchir ou non les trajectoires que nous dessinons depuis plusieurs années.

Ces trajectoires sont simples, elles consistent :

- À transformer la CCI ;
- Transformer son rapport à ses missions ;
- Transformer sa façon de travailler ;
- Demeurer le tiers de confiance, le fédérateur ou le facilitateur des actions économiques sur le territoire breillien ;

... pour faire évoluer la perception qu'ont les acteurs économiques et institutionnels de la CCI :

- Une CCI de son temps, qui éclaire les entrepreneurs pour accélérer notre croissance économique ;
- Une CCI qui accompagne l'innovation (France 2030) tout en étant à l'initiative sur des sujets de sociétés tel que le foncier économique ou la formation des jeunes ;

Mais votre engagement ne se limite pas à cela. Nos collaborateurs se donnent à fond auprès des entreprises, mais c'est vous qui êtes les yeux et les oreilles de la Chambre ... dans les quelques 150 instances où nous siégeons ... grâce auxquelles nous pouvons connaître les mouvements et actions qui animent l'Ille-et-Vilaine. C'est grâce à vous que nous pouvons être en capacité d'apporter une vraie plus-value aux projets qui nous intéressent.

Aussi, je ne peux que vous inciter à être participatifs. Participer à nos groupes de travail, participez dans les mandats où vous siégez ... demander l'appui et l'assistance des responsables du pôle appui, de la vie institutionnelle ou des délégations.

Les collaborateurs travailleront avec vous pour que vous disposiez des bons éléments au bon moment, afin que vos mandats profitent à chacun ... Ils sont là pour vous, utilisez-les.

Ces collaborateurs qui, à travers vos décisions (et le vote des subventions 2024 en est une importante) ... auront les moyens de développer des événements reconnus (EDO par exemple), et de poursuivre ce travail de fourmi sur le terrain, à la rencontre des entrepreneurs.

J'en profite pour saluer Philippe Toulemonde, Benoit Fretin et Michèle Pracht qui nous feront le plaisir de nous parler respectivement du réseau Plato – ADERE et du Campus des Métiers de Fougères, qui bénéficient, justement, d'un fort accompagnement de la part de la CCI.

Je salue également Jean-Pierre Macé qui nous présentera le rapport d'activité de notre commission aux conflits d'intérêts depuis 2021.

C'est ce travail de tous les jours, ce travail « invisible », qui donne l'impulsion à nos entreprises pour faire les bons choix, au bon moment, et ainsi s'adapter à la conjoncture politico-économique.

Sur ce chapitre, nous restons, pour l'heure, sur les mêmes tendances qu'observées en novembre 2023 au point de vue breillien comme national.

- Hausse des coûts de production ;
- Baisse de chiffre d'affaires ;
- Baisse générale de la demande ;
- Un taux de chômage qui croît mécaniquement ;
- Mais une perspective de baisse de l'inflation d'ici la fin du second semestre qui donnera aux taux d'intérêts des niveaux plus normaux.

L'industrie connaît une croissance modérée et les prévisions d'investissements s'orientent principalement vers la modernisation ou le renouvellement courant des moyens de production.

Par rapport aux services marchands, le chiffre d'affaires et les effectifs devraient progresser. Le niveau de rentabilité devrait se maintenir ou augmenter pour la majorité des entreprises :

- Transports et entreposage à + 1,6 % ;
- Le sous-secteur de l'information et de la communication à + 10,8 % ;
- Les activités scientifiques et techniques à + 7,8 %.

Enfin, dans la construction, les perspectives de production s'orientent vers un léger repli impactant l'ensemble des secteurs, en particulier les travaux publics...

Par ailleurs, au niveau des collectivités locales, on sait déjà que même celles qui ont des bons budgets devront revoir leurs dépenses dans leurs prochains budgets rectificatifs – l'accalmie va s'achever pour de nombreuses collectivités. Et elles devront comprendre que si elles veulent survivre, elles ne pourront pas se passer de nous.

Globalement, il y a quelque chose de l'ordre d'un cercle vicieux qui plane au-dessus de nos têtes. Toutefois, tous les nuages, aussi noirs et grondants fussent-ils, tonnent mais n'apportent pas la tempête... Il faut rester vigilant, mais actif.

Le tableau n'est pas noir, il est en demi-teinte, et c'est dans ce clair-obscur que nous trouvons les moyens d'évoluer pour contourner les difficultés qui pourront advenir... en interne comme vis-à-vis de nos partenaires.

Depuis notre dernière assemblée, un travail important a été fourni pour produire en un temps record de nouveaux événements gravitant autour des transformations. Ils ont été appréciés, et démontrent que la CCI est un acteur dont la voix compte. Je pense, dernier en date, aux Printemps de l'Economie...

Que ce soit à Rennes-Brocéliande, dans les Marches, à Redon ou Saint-Malo, les transformations sont là, et les moyens alloués sont équivalents aux besoins et au dynamisme des entreprises et de leurs élus.

Redon Sud-Vilaine en tête, qui pèse 7% des entreprises breilliennes bénéficie de 7,2 ETP, ce qui est beaucoup par rapport à nos moyens, mais c'est notre volonté. Nous déployons tous nos efforts sur les territoires pour qu'ils profitent des moyens leur permettant de développer leurs potentialités : le cas du campus Esprit est un exemple saillant.

Notre ambition pour l'Ille-et-Vilaine s'appuie sur une vision dynamique de notre soutien à nos délégations via une stratégie « bottom up » payante sur le long-terme.

Nos Présidents et leurs responsables sur le territoire vont vous le détailler toute à l'heure...

Ces évolutions nécessaires, elles passent également par le renouvellement de nos partenariats et l'engagement dans de nouvelles missions ... en capacité d'accélérer la transformation de la CCI. Je pense à :

- L'élection à Rennes School of Business d'Emmanuel Thunier, sur qui je sais compter pour raffermir notre relation pour une CCI tournée vers ses jeunes et ses forces vives ayant la volonté d'entreprendre et de développer des produits innovants ;
- L'ouverture de Marville à la rentrée 2024/2025 ... un projet ambitieux qui place la CCI au cœur de Saint-Malo et des nouveaux quartiers dynamiques de la ville ... avec de nouvelles formations ...

- Notre candidature sur la délégation de Service public de la gestion du bâtiment 78 de la Janais consacré aux entreprises hi-tech ... Si nous sommes choisis, cela modifiera considérablement le visage de la chambre ;
- ...

Ce sont des exemples, mais ils sont représentatifs de notre persévérance, et montre que nous sommes sur la bonne voie ... à la manœuvre.

Toutefois, si nous voulons mener à bien ces projets, je vous le redirai encore une fois : nous avons besoin de vous tous. Vous avez tous quelque chose à apporter à la CCI, et la CCI doit vous apporter.

Je vous propose sans plus attendre que nous avancions donc dans notre ordre du jour ... avec la présentation de l'activité des délégations ... «

## Présentation du Centre culinaire Contemporain – lieu d'accueil de l'Assemblée Générale

### Discours de Yannick Guegen, directeur du centre culinaire.

#### Le Centre Culinaire

- Fondé en 2013 par JM LEMETAYER avec CCI dans le collège des fondateurs
- Aujourd'hui
  - Jean-Christophe CELBERT
  - Olivier CLANCHIN
  - Christian TACQUARD
  - Pierre WEIL
- Nouvelle dynamique, articulée autour d'une RSE forte
  - Photovoltaïque
  - Feuille érable
  - Tri des déchets (Biodéchets – D3E)

#### Une communauté d'acteurs

##### RESEAUX PRO

- ABEA
  - 200 sites & entreprises adhérentes
  - 50 000 emplois représentés
  - Collabore sur BreizhFab, un programme d'accompagnement régional des TPE-PME
- FNIL
- INTERBEV
  - Elle regroupe tous les métiers de la viande pour la Bretagne et près de 25000 emplois : producteurs, transformateurs et distributeurs. Elle permet aux professionnels de l'amont à l'aval de la filière d'assurer des relations de confiance entre les partenaires, de valoriser, promouvoir et structurer la filière bretonne.
- BBC
  - Créée en 2000 et reconnue par les Ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé, l'association Bleu-Blanc-Cœur construit depuis 20 ans des filières agricoles responsables et durables, visant à améliorer la qualité nutritionnelle et environnementale de notre alimentation et impactant ainsi positivement la santé de la Terre, des animaux et des hommes.

POLE DE COMPETITIVITE (Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et régionaux sont étroitement associés à cette dynamique)

- VALORIAL
  - 400 adhérents (Dont CCI Bretagne)
  - Chez vous, Valorial connection du 14 mai « Comment les IAA peuvent favoriser le mieux manger pour tous »
- VEGEPOLYS VALLEY



#### CONSEIL & INNOVATION

- SCIC CENTRE CULINAIRE
  - Présent au Collège des fondateurs
  - Collaboration sur le sujet des algues protéines alimentaires. La SCIC s'est appuyé sur la créativité et l'expertise des Chefs Ferrandi et leurs étudiants pour réfléchir à des usages et des recettes dans lesquels les algues sont mises à l'honneur. Regis FERREY (Enseignant)
- NUTRINOV
  - R&D TRIBALLAT / OLGA
- SOFRA
- FUNAE
  - Répondre aux besoins d'accompagnement des entreprises agroalimentaires dans leur réflexion stratégique pour leur futur. Nombre d'entreprises ont entamé une réflexion pour leur transformation digitale mais peu d'entre elles ont véritablement bâti un projet d'entreprise incluant le périmètre industriel et opérationnel.
- EMERAUDE SOLAIRE
  - Miniac

#### FORMATION

- EMC
- SCIC CENTRE CULINAIRE

#### RESTAURANTS

- CIEL & TERROIR
  - Accueil de stagiaire dans la brigade (Cuisine)
  - Intervention du Chef BAUDIC sur des soirée thématique a Ferrandi (Dernier en date : Repas gastronomique offerte par le groupe Pasteur Mutualité, en partenariat avec l'association « Les Bouffons de la Cuisine », au sein du restaurant d'application de l'école Ferrandi)
- LE COMPTOIR DU SARRASIN

#### EVENEMENTS

- 4M
  - 7 salles
  - Récemment, Groupe Plato Explorateurs avec Céline VILMAIN
- YG Breizh event

### **Faits marquants depuis la dernière Assemblée Générale : vie des territoires**

Tour à tour, les Présidents de Délégations/ Territoires et/ou les responsables opérationnels de la délégation/territoire sont appelés à la tribune pour présenter les faits marquants de leur territoire sur le dernier trimestre de l'année 2023 ainsi que les grands évènements à venir sur 2024.

- Délégation des Marches de Bretagnes – Intervention de M. Jean-Michel Galle, Président de la Délégation
- 23 nov. : job dating à Fougères
- 28 nov. : parcours des métiers de l'industrie
- 30 nov. : soirée Rebond
- 15 nov. : déjeuners de l'entreprise

M. Galle insiste sur la soirée « Rebond », soirée très intéressante et invite les autres délégations à reproduire ce type de soirées. L'association Rebond permet la détection et l'accompagnement de chefs d'entreprises en difficulté psychologique en leur permettant de partager leur détresse. M. Galle invite les membres de l'Assemblée à se rapprocher de l'association s'ils sont eux-mêmes en difficulté ou s'ils connaissent des personnes concernées.

#### Pour 2024

- 7 fév. : réunion du nouveau club des dirigeants des entreprises industrielles du pays de Fougères
  - 14 mars : soirée sur l'IA
  - 18 mars : soirée des nouveaux entrepreneurs à Vitré
  - 17 avril : job dating Vitré
  - 22 mai : forum de la création Vitré
  - 22 mai : signature convention de partenariat avec Fougères Agglomération
  - 29 mai : soirée de la transmission à Javené
  - 31 mai et 15 nov. : déjeuners de l'entreprise
  - 19 juin : efficacité opérationnelle avec équipe engagée, avec le campus
  - 20 juin : salon de la création d'entreprises à Fougères
  - 25 juin : salon CSE à Fougères
  - 18 et 20 oct. : salon de l'auto et de l'éco mobilité
- Délégation Sud Vilaine, intervention de Mme Rachel Denis Lucas, Présidente de la Délégation

Mme Rachel Denis Lucas, présidente de la délégation, prend la parole. Elle rappelle les 3 objectifs que s'est fixés la délégation de Redon au démarrage de la mandature à savoir :

- Faire exister la CCI sur le Sud Vilaine avec pour objectif d'augmenter considérablement le nombre de votants aux prochaines élections consulaires mais aussi rassembler les chefs d'entreprises autour de la CCI en leur permettant de « réseauter »
- Travailler avec les EPCI et rassembler en proposant une offre globale et désiloter aux entreprises du territoire
- Amener et continuer la formation sur le territoire
- 

Mme Denis Lucas rappelle aussi qu'une des premières actions a été de renommer la délégation « Délégation Sud Vilaine » et non plus « Délégation de Redon », trop exclusif.

La délégation Sud Vilaine est ainsi retournée rencontrer les EPCI du territoire et à travailler à l'organisation en commun avec eux pour plus de synergie. La soirée des vœux 2024 a ainsi été un grand succès avec plus de 240 personnes, chef d'entreprises et membres des collectivités présentes en un même lieu au même moment.

L'accompagnement de l'ESLI pour laquelle la CCI 35 s'est prononcée en faveur d'un cautionnement d'emprunt lors de l'Assemblée Générale électronique du mois de janvier 2024 est aussi un des évènements phare de ce mandat pour la délégation.

#### Les évènements :

##### 2023

- Sep. : signature convention BPLC
- Octobre : atelier sur les financements publics
- 16, 17 et 18 nov. : salon de l'innovation de Bains-sur-Oust
- 27 nov. au 3 déc. : semaine de l'industrie

##### Sur 2024

- 11 janvier : soirée des vœux
  - 18 avril : la participation au Forum des métiers à Redon
  - Réunions d'informations mensuelles « Création/Reprise d'entreprise » à Redon, Bain de Bretagne et Guichen
  - Lancement d'un groupe PLATO
- Territoire de Rennes , Intervention de Mme Corinne Saura, responsable de Territoire à la CCI 35.

M. Jean-François Esnée, Responsable du territoire de Rennes Brocéliande, présent dans la salle, laisse la parole à Mme Saura.

Mme Saura présente les événements qui ont eu /auront lieu. Elle insiste sur le procès de l'IA de décembre 2023 qui a connu un véritable succès avec une salle comble et de nombreuses vues en replay également. Elle évoque également les travaux sur le foncier avec un temps important consacré par les équipes au sujet des SCOT, des PLUI... Mme Saura évoque également la signature du contrat municipal de Saint Aubin d'Aubigné, contrat qui peut paraître anecdotique mais qui est en fait un produit en test sur 3 ans qu'il conviendra ou non d'étendre à d'autres collectivités en fonction de sa réussite.

## 2023

- 30 nov. : rencontre des métiers en Brocéliande -Partenariat CEPB
- 4 déc. : soirée des nouveaux entrepreneurs
- 6 déc. : procès de l'IA

## 2024

- 9 janv. : vœux de la CCI à l'aéroport de Rennes – Bretagne
- Fév. : travaux révision SCOT Pays de Rennes
- 6 mars : signature du contrat d'accompagnement municipal de St Aubin d'Aubigné
- 11 mars : signature convention avec le Tribunal de Commerce
- 15 mars : lancement de la semaine de l'apprentissage à la Faculté des Métiers de Ker Lan
- 19 mars : 12<sup>e</sup> édition 100 000 entrepreneurs avec les lycéens de Brétigny

- Délégation de Saint-Malo, Intervention de M Christophe Seby, responsable de la Délégation à la CCI 35.

M. Seby excuse Mme Béatrice Lachalarde-Montay, Présidente de la Délégation, qui ne pouvait être présente physiquement ce jour.

M. Seby revient sur 2023 et sur la forte mobilisation autour du sujet « création » sur cette fin d'année avec la soirée « Etonnants créateurs » qui devient un événement incontournable localement mais pas uniquement. Cette soirée a permis la remise d'une dotation de 80 K€ à un créateur d'entreprise, une fierté d'autant qu'il s'agit de la plus importante dotation de France.

Sur 2024, de nombreux événements sont également prévus avec globalement également une volonté de rendre la CCI plus visible sur le terrain et de renforcer les liens également avec les EPCI du territoire en participant notamment avec eux à des forums de l'emploi.

- 9 janv. : vœux de la CCI à l'aéroport de Rennes – Bretagne
- Fév. : travaux révision SCOT Pays de Rennes
- 6 mars : signature du contrat d'accompagnement municipal de St Aubin d'Aubigné
- 11 mars : signature convention avec le Tribunal de Commerce
- 15 mars : lancement de la semaine de l'apprentissage à la Faculté des Métiers de Ker Lan
- 19 mars : 12<sup>e</sup> édition 100 000 entrepreneurs avec les lycéens de Brétigny
- 11 avril : signature convention avec les buralistes au Couvent des Jacobins

- 16 avril : conférence locale du climat
- 17 avril : les RV de l'éco35 : enjeux et perspectives
- 15 mai : remise des trophées du commerce
- 28 mai : quai des financements à Rennes
- 3 juin : soirée des nouveaux entrepreneurs à Rennes
- 13 juin : regards croisés sur les transitions

A noter également une signature de convention avec le Barreau de Saint-Malo, convention qui n'avait pas été signée depuis plusieurs dizaines d'années et la semaine prochaine, les « étoiles du Tourisme », un événement dont la CCI a souhaité être un des partenaires principaux, considérant que la CCI était légitime sur le secteur du tourisme au regard de ses nombreuses activités en lien avec le secteur (formation restauration et BTS tourisme, gestion de l'aéroport, actionnariat dans Brittany Ferries...)

## **2 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 janvier 2024**

Après cette présentation de la « Vie des Territoires », le Président Crocq demande à l'Assemblée Générale d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2024, AGE qui portait quasi exclusivement sur le sujet du cautionnement d'un emprunt à souscrire par le campus Esli à Redon.

Quorum : 28  
Exprimé : 40  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 40

Le procès-verbal est approuvé.

## **3 – Vote des délibérations**

M. Jean Philippe Crocq appuyé de M. Sébastien Vallet présente brièvement les 5 délibérations qui seront soumises au vote de l'Assemblée Générale. Il rappelle que ce vote se fera de manière électronique à partir de ce lundi 25 mars 17 h et ce mercredi 27 mars 17 h.

Nous présentons ici les délibérations telles qu'elles ont été soumises à l'Assemblée avec les votes obtenus à la clôture.

## Assemblée Générale Extraordinaire de la CCI Ile-et-Vilaine du 25 mars 2024

### Délibération N° 67

#### Objet : Tarifs de locations de salles

#### Exposé des motifs :

La présente proposition a pour objectif de valoriser les salles de la CCI sur le site de l'hôtel consulaire de Rennes, du site de Ferrandi, ainsi que sur les sites de la délégation des Marches de Bretagne.

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie immobilière a fait l'objet d'une étude d'opportunité et a été approuvé en décembre 2023 par la Direction générale, les membres du Bureau ainsi que le Codir. Jusqu'à maintenant, aucune démarche de développement de notre parc immobilier n'avait été mise en place, bien que la location de nos espaces fasse déjà partie de nos pratiques.

#### Proposition :

**L'Assemblée Générale autorise la CCI ou la SCIEC à facturer la prestation de location de salles aux tarifs suivants.**

POUR L'HOTEL CONSULAIRE				
SALLES	CAPACIT E	ÉQUIPEME NT MIS A DISPOSITIO N	TARIF HT ½ JOURNE E	TARIF JOURNE E HT
Salle Houat	10 personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Wifi</li> <li>• Paperboard</li> </ul>	95€ HT	155€ HT
Salle Bréhat (rdc/75m <sup>2</sup> )	50 personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PC</li> <li>• Wifi</li> <li>• Paperboard</li> <li>• Vidéoprojecteur</li> </ul>	200€ HT	320€ HT
Salle Béniguet (rdc/75 m <sup>2</sup> )	50 personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PC</li> <li>• Wifi</li> <li>• Paperboard</li> <li>• Vidéoprojecteur</li> </ul>	200€ HT	320€ HT
Salle Ouessant	45 personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PC</li> <li>• Wifi</li> <li>• Paperboard</li> <li>• Vidéoprojecteur</li> </ul>	200€ HT	320€ HT

(rdc/77m <sup>2</sup> )				
<b>Salle Hoedic (R+1/16m<sup>2</sup>)</b>	<b>8 personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Wifi</li> <li>• Paperboard</li> </ul>	75€ HT	125€ HT
<b>SITES DES MARCHES DE BRETAGNE</b>				
<b>SALLES</b>	<b>CAPACITE MAXIMUM (PLACES ASSISES)</b>	<b>ÉQUIPEMENT MIS A DISPOSITION</b>	<b>TARIF ½ JOURNEE HT</b>	<b>TARIF JOURNEE HT</b>
Salle Guémadeuc - 1 <sup>er</sup> étage Délégation de Javené	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Wifi</li> <li>• Écran télé</li> </ul>	55 €	100 €
Salle Mélusine – Rdc Délégation de Javené Superficie 250 m <sup>2</sup>	150	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Wifi</li> <li>• Paperboard</li> <li>• Vidéoprojecteur</li> </ul>	260 €	450 €
Salle Coigny – Rdc Délégation de Javené Superficie 52 m <sup>2</sup>	24	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Wifi</li> <li>• Paperboard</li> <li>• Vidéoprojecteur</li> </ul>	85 €	125 €
Salle Surienne – 1 <sup>er</sup> étage Délégation de Javené Superficie 40 m <sup>2</sup>	12/14	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Wifi</li> <li>• Paperboard</li> <li>• Vidéoprojecteur</li> </ul>	55 €	100 €
Salle de Conférence 36 rue Nationale, Fougères Superficie 305 m <sup>2</sup> (Salle 185 m <sup>2</sup> + hall 52 m <sup>2</sup> )	150	NON DISPONIBLE	260 €	450 €
<b>SITE DE FERRANDI</b>				
<b>ESPACES</b>	<b>SUPERFICIE</b>	<b>CAPACITÉ</b>	<b>TARIF HT Journée</b>	<b>TARIF MOIS HT</b>
<b>Bureau 1</b>	<u>18m<sup>2</sup></u>	2 Personnes		*A partir de 550 HT/mois
<b>Bureau 2</b>	<u>13m<sup>2</sup></u>	2 personnes		*A partir de 550 HT/mois
<b>Bureau 3</b>	14m <sup>2</sup>	2 personnes		*A partir de 550 HT/mois

<b>Bureau 4</b>	35m <sup>2</sup>	6/8 Personnes		*A partir de 550 HT/mois 2500€
<b>Bureau 5</b>	23m <sup>2</sup>	4 Personnes		*A partir de 550 HT/mois 2000€
<b>Bureau 6</b>	17m <sup>2</sup>	2 personnes		*A partir de 550 HT/mois
<b>Bureau 7 coworking</b>	52m <sup>2</sup>	8 Personnes		330 HT/mois/poste
<b>Bureau 8 Coworking</b>	51m <sup>2</sup>	8 Personnes		330€HT/mois/poste
<b>Bureau 8</b>	51m <sup>2</sup>	8 Personnes		330€HT/mois/poste
<b>Salle de réunion  Les Horizons</b>	43m <sup>2</sup>	18 Personnes	400 € HT  240 € la demi-journée	60 € de l'heure
<b>Salle de réunion  Les Lices</b>	65m <sup>2</sup>	Salle de réunion modulable  30 Personnes	800 € HT  470€ HT ½ journée	
<b>DOMICILIATIO N</b>				50€

**Avis de la Commission :**

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 19 mars 2024

**Avis du Bureau :**

Avis favorable du Bureau réuni le 13 mars 2024.

**Délibération soumise au vote :**

Quorum : 28

Exprimés : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 40

**La délibération° 67 est approuvée.**



# Assemblée Générale Extraordinaire de la CCI Ille-et-Vilaine du 25 mars 2024

## Délibération N° 68

**Objet : Cession des parts de la CCI 35 dans la SARL Oriental Express**

### **Exposé des motifs :**

En 2006 la CCI du Pays de Fougères et le Pays d'Accueil Touristiques ont repris les parts de la société d'exploitation du petit train de Fougères, l' »oriental express », alors en grande difficultés.

Nominal de 12 348 € avec 40 parts pour la CCI 35 et 41 pour le pays d'accueil touristique.

La compétence tourisme ayant été reprise par Fougères Agglomération via une S.P.L. le Pays d'accueil touristique est amené à être dissous. Il est prévu que l'exploitation du petit train revienne à l'association des professionnels du tourisme une fois que la CCI 35 ait cédé ses parts, quela SARL ait réduit son capital et que le Pays d'accueil en dissolution dévoie son boni de liquidation à l'association des professionnels.

Compte tenu de l'analyse de l'actif effectuée la part est évaluée à 1 000 €. La SARL Oriental Express » propose à la CCI 35 de lui racheter ses 40 parts pour le montant de 40 000 € et procéder à une réduction du capital de 6 098 euros.

Ce projet est soumis à l'AG de l'Oriental express du 25 mars 2024.

Pour information, le bureau de la CCI Ille-et-Vilaine souhaite par ailleurs adhérer à l'association des professionnels du tourisme du Pays de Fougères

### **Proposition à L'Assemblée Générale**

Vente des 40 parts détenues par la CCI 35 pour un montant de 40 000 € à la SARL Oriental Express

L'Assemblée Générale autorise le Président à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de ces résolutions.

### **Avis de la Commission :**

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 19 mars 2024

### **Avis du Bureau :**

Avis favorable du Bureau réuni le 13 mars 2024.

**Délibération soumise au vote :**

Quorum : 28

Exprimés : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 40

**La délibération n°68 est approuvée****Assemblée Générale Extraordinaire de la CCI Ile-et-Vilaine du 25 mars 2024****Délibération N° 69****Objet : délégation de compétence – marchés passés selon une procédure adaptée - marchés formalisés nécessaires au fonctionnement courant de la CCI Ile et Vilaine****Exposé des motifs :**

La Chambre de Commerce et d'Industrie Ile et Vilaine, en sa qualité d'établissement public, est soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique pour l'ensemble de ses achats.

L'Assemblée Générale autorise, par une délibération, la signature des contrats de marchés publics avant leur notification aux candidats retenus.

Elle peut toutefois habiliter le Président à signer les marchés passés selon une procédure adaptée ainsi que les marchés formalisés nécessaires au fonctionnement courant de la CCI Ile et Vilaine sans recourir à une telle délibération.

Ces marchés formalisés nécessaires au fonctionnement courant ont pour objet les achats portant sur :

- les achats ou locations de véhicules
- les assurances
- les prestations d'affranchissement
- les carburants et autres combustibles, cartes essence et services associés
- la conception et l'exécution de documents et outils de communication
- les contrôles périodiques réglementaires
- les denrées alimentaires
- les entretiens et maintenances divers
- les fournitures de bureau, de consommables informatiques et de papier
- la fourniture de gaz et d'électricité
- la gestion des abonnements et périodiques et services associés
- les matériels et équipements spécifiques à usage pédagogique
- les matériels, équipements, logiciels, hébergement et services liés à des prestations

informatiques ou téléphoniques

- les prestations intellectuelles diverses (conseil, audit, études, enquêtes, AMO ...)
- la médecine préventive
- le mobilier de bureau
- le nettoyage des locaux et de la vitrerie
- la location et la maintenance de photocopieurs
- les prestations en ressources humaines (intérim, formation ...)
- les prestations d'impression
- les prestations de traiteurs
- la sécurité et la sûreté (gardiennage, télésurveillance, intervention sur alarme, ...)
- les transports divers
- l'achat, la location et l'entretien du linge à usage professionnel
- l'évacuation et le traitement des déchets
- l'archivage et le stockage

### **Proposition à L'Assemblée Générale**

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur (articles 5.2.1 et 5.2.3), il est demandé à l'Assemblée Générale d'attribuer délégation de compétence au Président, pour une durée ne pouvant excéder celle de la mandature et dans la limite des crédits inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature, la notification et l'exécution des marchés passés conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique selon une procédure adaptée et ceux passés selon une procédure formalisée et destinés à satisfaire des besoins relevant du fonctionnement courant de la CCI suivant la liste ci-dessus précisée.

### **Avis du Bureau :**

Avis favorable du Bureau réuni le 13 mars 2024.

### **Délibération soumise au vote :**

Quorum : 28  
Exprimés : 40  
Contre : 0  
Abstentions : 2  
Pour : 38

**La délibération n°69 est approuvée**

## Assemblée Générale Extraordinaire de la CCI Ile-et-Vilaine du 25 mars 2024

### Délibération N° 70

**Objet : Règlement intérieur – modification des articles portant sur le processus de passation des marchés publics**

**Exposé des motifs :**

La Commission Consultative des Marchés a pour rôle d'émettre un avis au Président préalablement à la notification de certains marchés.

Le Règlement Intérieur de la CCI Ile et Vilaine organise (chap. 5, sec. 2) la composition, le rôle et le champ d'intervention de cette commission.

**Proposition à l'Assemblée Générale :**

Afin de clarifier la rédaction du Règlement Intérieur et gagner en efficacité dans le processus achat, il est proposé la rédaction suivante des dispositions du Règlement Intérieur :

**Article 5.2.1 – Les marchés passés selon une procédure adaptée**

*Par une délibération de délégation de compétence, l'assemblée générale habilite le président, pour une durée ne pouvant excéder celle de la mandature et dans la limite des crédits inscrits au budget, à prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature, la notification et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée au sens du Code de la commande publique.*

*Cette délibération peut être prise en début ou en cours de mandature.*

*Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, le président détermine les modalités en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.*

**Article 5.2.2 – Les marchés passés selon une procédure formalisée**

*L'assemblée générale autorise le président à lancer, signer et notifier les marchés passés selon une procédure formalisée au sens du code de la commande publique avant le lancement de la procédure. La délibération comporte alors l'étendue des besoins, le mode de passation et le montant estimé du marché. Toute modification substantielle d'un de ces trois éléments avant l'issue de la procédure de passation implique une nouvelle délibération de l'assemblée générale devant intervenir avant la notification et la signature du marché avec le titulaire sélectionné.*

*Toutefois, le président peut décider de lancer la procédure de passation de ces marchés sans autorisation préalable de l'assemblée générale. Dans cas, à l'issue de la procédure d'attribution, le président demande à l'assemblée générale l'autorisation de notifier et de signer le marché avec le titulaire qu'il a sélectionné. La délibération comporte alors l'étendue des besoins, le mode de passation du marché, le montant du marché et les principales caractéristiques du contrat ainsi que le nom du titulaire du marché.*

**Article 5.2.3 – Les marchés formalisés nécessaires au fonctionnement courant de la CCI**

*Par une délibération de délégation de compétence, l'assemblée générale habilite le président, pour une durée ne pouvant excéder celle de la mandature et dans la limite des crédits inscrits au budget, à prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la notification, la signature, et l'exécution des marchés passés selon une procédure formalisée au sens du code de*

la commande publique destinés à satisfaire des besoins relevant du fonctionnement courant de la CCI.

Cette délibération peut être prise en début ou en cours de mandature. Elle doit comporter expressément les objets des marchés publics qui sont ainsi délégués au président.

Le président informe l'assemblée générale des marchés publics conclus dans le cadre de cette habilitation lors de la séance d'approbation du budget exécuté

Article 5.3.1 – La mise en place de la commission consultative des marchés

Une commission consultative des marchés est mise en place au début de chaque mandature, lors de l'assemblée générale d'installation ou de la séance suivante.

La commission consultative des marchés donne au président, ou à son délégataire, un avis sur le choix du titulaire d'un marché public autre que nécessaire au fonctionnement courant de la CCI passé selon une procédure formalisée.

Elle est également consultée pour tout avenant à un marché public autre que nécessaire au fonctionnement courant passé selon une procédure formalisée dont le montant entraîne une augmentation du montant global du marché supérieure à 10 % pour les marchés de service et de fournitures et à 15% pour les marchés de travaux.

Article 5.3.2 – La composition et la désignation des membres de la commission consultative des marchés

La commission consultative des marchés est composée de 3 membres titulaires désignés et d'un suppléant, sur proposition du président de la CCI, par l'assemblée générale parmi ses membres élus en dehors du président et du trésorier et de leurs délégataires, des membres du bureau, des membres de la commission des finances et des membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts.

L'assemblée générale élit le président de la commission consultative des marchés, ainsi que son remplaçant en cas d'empêchement, parmi les membres élus ainsi désignés.

Le président de la CCI peut, sur proposition du directeur général et avec leur accord exprès, demander à l'assemblée générale de désigner également des personnels de la CCI pour siéger à la commission consultative des marchés dans la limite d'un nombre égal ou inférieur à celui des membres élus.

L'assemblée générale peut désigner, dans les mêmes conditions, des membres suppléants pour remplacer les membres titulaires empêchés.

Les membres titulaires ou suppléants qui viendraient à quitter leurs fonctions au sein de la commission consultative des marchés en cours de mandature sont remplacés par l'assemblée générale la plus proche dans les mêmes conditions.

**Avis du Bureau :**

Avis favorable du Bureau réuni le 13 mars 2024.

**Délibération soumise au vote :**

Quorum : 28

Exprimés : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 40

**La délibération n°70 est approuvée**

## Assemblée Générale Extraordinaire de la CCI Ile-et-Vilaine du 25 mars 2024

### Délibération N° 71

**Objet : Vote de la charte de gouvernance de la donnée du réseau des CCI de France**

#### **Exposé des motifs :**

La « data » est d'une importance cruciale pour le réseau des CCI. Sa gouvernance à l'échelle nationale, en mutualisant les ressources et les moyens du réseau, doit permettre d'avoir une donnée qualifiée, harmonisée et pertinente pour relever de nombreux défis et répondre à plusieurs enjeux des CCI.

C'est pourquoi les CCI ont lancé un projet d'agrégation, de structuration et de valorisation de la data du réseau.

Dans ce contexte, les CCI Territoriales, Régionales et CCI France conviennent d'une charte de gouvernance de la donnée respectueuse des règles convenues entre elles et applicables à leurs organisations respectives. Cette charte définit le cadre d'application et clarifie les usages.

La charte de gouvernance s'appuie sur 6 principes :

***Deux comités cadrent, régulent et dynamisent les usages de la donnée par le Réseau : un comité stratégique et un comité de pilotage***

***La donnée est agrégée dans une plateforme partagée, propriété du Réseau qui donne mandat à CCI France pour son exploitation***

***Chaque CCI reste propriétaire, référente et responsable du traitement et de la qualité de ses données***

***L'utilisation des données par CCI France est régie par un comité représentant les acteurs du réseau***

***CCI France, au travers de ce comité, maintient techniquement la plateforme et les outils associés et coordonne les actions d'enrichissement des données travaillées***

***Toutes les parties prenantes ont l'obligation de respecter les lois européennes de propriété et d'utilisation de la donnée, dont le RGPD...***

La charte de gouvernance est jointe en annexe pour information.

#### **Proposition à l'Assemblée Générale :**

Il est proposé à l'Assemblée Générale de voter la charte de gouvernance de la donnée

du réseau des CCI de France
<b>Avis du Bureau :</b> Avis favorable du Bureau réuni le 13 mars 2024
<b>Avis de la Commission :</b> Avis favorable de la Commission des finances réunie le 19 mars 2024  <b>Délibération soumise au vote :</b>  Quorum : 28 Exprimés : 40 Contre : 0 Abstentions : 1 Pour : 39  <b>La délibération n°71 est approuvée</b>

**Assemblée Générale Extraordinaire de la CCI Ile-et-Vilaine du 25  
mars 2024  
Délibération N° 72**

**Objet : subventions 2024 et autres subventions**

**Exposé des motifs :**

Conformément au règlement intérieur de la CCI Ile – et-Vilaine, l'Assemblée Générale doit valider l'octroi des subventions de l'exercice 2024 dont le montant total est de 252k€.

Dans cette enveloppe sont inclus 40k€ au titre des enveloppes événementielles des Délégations.

Reste à attribuer en 2024 une enveloppe globale de 210K€, il est proposé de répartir les premiers éléments de subventions de la façon suivante :

ASSO / OBJET	Subvention versée en 2023	Demandé En 2024	Proposition technique CCI	Validation bureau
<b>Subventions en Euros</b>				
ADERE (Asso réseau Plato)	28 000	28 000	28 000	28 000
Association des Juges (Tribunal de commerce Rennes)	3 000	3 000	3 000	3 000
Association des Juges (Tribunal de commerce St-Malo)	3 000	3 000	3 000	3 000
Association des Meilleurs Ouvriers de France (MOF)	500	750	0	0
Association Vitré Atout (co-financement poste de Manager Centre-ville)	8 000	8 000	8 000	8 000
Campus des Métiers Fougères-Vitré (ex-Campus des Marches de Bretagne)	32 000	32 000	30 000	30 000 <i>Validé au bureau du 19 02 2024</i>
Club du Commerce Fougères (3COM)	8 400	6 000	6 000	6 000
Club des Commerçants de Fougères-Lécousse (CDFL)		5 000	5 000	5 000
Entreprendre dans l'Ouest (ex-JRCE) - subvention	57 500	57 500	57 500	57 500
<b>Subventions en nature</b>				
B2E – subvention en nature	0	Demande de gratuité du bureau soit 2796,80 € pour 2022 et 4195,20 € pour 2023	Acceptation de la gratuité du bureau compte tenu des difficultés financières passagères de la structure	Accord du bureau pour 2022 et 2023



<p><b>Proposition :</b> Il est demandé à l'assemblée Générale de valider pour l'exercice 2024, les subventions dans la limite des montants proposés pour chacune.</p>
<p><b>Avis de la Commission :</b> Avis favorable de la Commission des finances réunie le 19 mars 2024</p>
<p><b>Avis du Bureau :</b>  Avis favorable du Bureau réuni le 13 mars 2024.</p>
<p><b>Délibération soumise au vote :</b></p> <p>Quorum : 28  Exprimés : 40  Contre : 0  Abstentions : 1  Pour : 39</p> <p><b>La délibération n°72 est approuvée</b></p>

## 4 – Rapport de la commission des conflits d'intérêts

M. Jean-Pierre Macé, Président de la Commission des conflits d'intérêts prend la parole. Après s'être présenté à l'Assemblée, il précise la composition, l'objet et les missions de la commission des conflits d'intérêts CPCI)

### I. COMPOSITION DE LA CPCI

4 membres dont 3 membres élus (Marie-Claire LAGADEC, Jean-David DARSA, un poste actuellement vacant) et une personnalité qualifiée extérieure (Jean-Pierre MACE, président)

### II. RAPPEL DE L'OBJET DE LA CPCI

Aux termes de l'article 7.2.6 du Règlement Intérieur de la CCI,

La CPCI est « destinée à examiner et à donner un avis sur toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêt entre la CCI et un de ses membres élus. »

Sa saisine peut intervenir à tout moment d'un processus susceptible de générer un tel conflit d'intérêt.

*Il convient d'entendre par conflit d'intérêt, au sens du présent article, toute situation susceptible d'être qualifiée pénalement de prise illégale d'intérêt ainsi que toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction au sein de la CCI.*

### III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA CPCI

La commission se réunit au moins une fois par an avec la participation du directeur général et du chargé de mission Vie institutionnelle qui en assure le secrétariat.

Elle est saisie à la demande du président, du directeur général ou de tout membre de la CCI souhaitant que soit examinée sa propre situation au regard de la déontologie. Elle peut aussi se saisir d'office.

Ses avis sont rendus à la majorité des membres présents (minimum trois dont la personnalité extérieure), le directeur général ayant voix consultative.

### IV. MISSIONS DE LA CPCI

La commission est chargée d'examiner si les règles principales d'éthique et de déontologie auxquelles doivent s'astreindre les membres élus et associés de la CCI sont respectées. Ces règles rappelées au chapitre 7 du Règlement Intérieur de la CCI concernent notamment le devoir de probité et d'intégrité, le devoir de réserve, l'interdiction de contracter avec la CCI (sauf en tant qu'usager), l'obligation d'abstention aux instances délibérant sur des opérations les concernant directement ou indirectement.

Elle passe en revue la situation des déclarations d'intérêts des membres élus et associés et des collaborateurs disposant de délégations de signature et vérifie leur mise à jour régulière.

Elle examine les relations commerciales existant entre la CCI et les membres élus ou associés. Elle s'assure notamment que les tarifs appliqués aux membres clients sont strictement conformes aux tarifs publics et que les seules prestations achetées auprès de membres de la CCI se justifient par défaut de concurrence ou pour des raisons strictement argumentées.

Elle examine toutes les situations dans lesquelles pourrait exister un conflit d'intérêt entre la CCI et un membre élu ou associé. Elle s'assure notamment que ses membres participant à la gouvernance de filiales ou associations créées à son initiative n'entretiennent pas de relations fournisseurs avec ces dernières.

Il précise ensuite les activités de la commission pour la mandature en cours à savoir :

- 4 réunions : 24 mai 2022, 27 septembre 2022, 14 décembre 2023, 11 mars 2024
- La réception et les relances en matière de déclarations d'intérêts : En dépit de relances, 1 déclaration toujours manquante. Selon le Règlement Intérieur, le membre concerné est réputé démissionnaire.
- Une revue des relations commerciales de la CCI avec identification de situations de conflits d'intérêts :
  - o 4 cas d'achats ponctuels de prestations (pour des sommes modiques) pour lesquels la règle d'incompatibilité a été rappelée aux services ordonnateurs et aux membres concernés.
  - o 2 contrats préexistants l'élection des membres intéressés. Dans le premier cas, il a été demandé au membre concerné de ne pas candidater au renouvellement du contrat. Dans le deuxième cas, le contrat est multipartite et plus difficile à dénouer et l'avis de la commission est pendant à ce jour.

En conclusion, Monsieur Mace explique que la notion de conflits d'intérêt dépasse le seul cadre pénal de prise illégale d'intérêt et constitue à elle seule une situation à risque. Elle s'étend à toute situation pouvant influencer ou paraître influencer l'exercice impartial, indépendant et objectif d'une fonction au sein de la CCI.

2 points sont à souligner :

- la notion de perception

- l'extension aux collaborateurs participant directement ou indirectement aux prises de décision engageant la CCI.

Mme Macé rappelle par ailleurs la nécessité pour les membres d'actualiser leurs déclarations d'intérêts en cas de détention d'intérêts acquise postérieurement à la déclaration initiale

## 5 – Présentation PLATO - ADERE 35

Le Président Crocq introduit M. Toulemonde à qui il a demandé d'intervenir pour présenter le campus des métiers, en lien avec la subvention accordée par la CCI 35 et qui a été évoqué lors de la délibération n°72 sur laquelle les membres sont appelés à voter.

Monsieur Toulemonde, Président de l'Association Adere 35, présente la structure à savoir un réseau de proximité pour échanger, apprendre et progresser entre dirigeants d'entreprises de TPE/PME-PMI d'Ille-et-Vilaine. Né en Belgique, le concept a été importé et déployé en France via CCI France en 2000 puis en Bretagne en 2002

L'Association ADERE 35 est composée d'un Conseil de surveillance regroupant les financeurs institutionnels :

- Présidente : Laurence Fortin de la Région Bretagne
- Vice-Président : Jean-Philippe Crocq de la CCI Ille-et-Vilaine
- Jean-Marc Legagneur de Rennes Métropole

Et d'un Directoire regroupant des représentants du monde économique et présidé par :

- Philippe Toulemonde de Ouest-France, Président depuis plus de 20 ans
- Benoit Cabanis de CABSOC GROUP, Vice-Président
- Xavier Champs de SIAM Agencement
- Benoit Michel de BV Impressions
- Maxime Charlès de Provectio

L'association, présente sur l'ensemble du territoire breton repose sur 4 piliers :

- Des dirigeants d'entreprises TPE/PME-PMI créées depuis plus de 3 ans, de 3 à 50 collaborateurs, tous secteurs d'activités
- Des groupes de 15 dirigeants, 2 cadres animateurs de grandes entreprises et 1 cheffe de projet Plato
- Un engagement de 24 mois au rythme d'1 rencontre par mois dont 1 plénière départementale et 1 plénière régionale
- Un programme sur mesure avec des interventions d'experts & séances de co-développement avec sollicitation des conseillers spécialisés de la CCI 35 sur des thématiques RH, RSE, développement numérique...

Sur le plan financier, association compte à la fois des partenaires institutionnels (Région Bretagne, CCI Ile-et-Vilaine, Rennes Métropole et Saint-Malo Agglomération) et 3 partenaires privés, le tout pour 45 % des ressources, les 55% des ressources restantes étant portées par les membres bénéficiaires.

Après avoir donné les contacts et remercié l'équipe Adere 35 pour son engagement au quotidien, M. Toulemonde remercie l'assemblée pour son écoute.

## **6 – Présentation Campus des métiers Fougères-Vitré**

Le Président Crocq introduit M. Fretin à qui il a demandé d'intervenir pour présenter le campus des métiers, en lien avec la subvention accordée par la CCI 35 et qui a été évoquée lors de la délibération n°72 sur laquelle les membres sont appelés à voter.

Après s'être présentés, M. Benoit Fretin, élu CCI 35 et ancien président de la Délégation des Marchés de Bretagne, et Mme Danièle Pracht, Directrice du campus, expliquent ce qu'est le campus des métiers Fougères-Vitré Industrie, ce qui en a été à l'origine et les actions qu'ils mènent au quotidien pour promouvoir l'industrie et ses métiers (vidéos immersives, présentations dans les lycées, création d'un jeu sur les métiers de l'Industrie ...). Les objectifs du campus sont d'attirer les jeunes vers ces métiers, de les former et de les acculturer.

Après 5 ans d'existence (création du campus en 2019) et un coup d'arrêt pendant la période Covid, l'Association dresse un bilan des actions qu'elle a menées et des actions prévues sur 2024 avec notamment une volonté de s'investir davantage sur le stage des 3<sup>ième</sup> et l'élaboration d'un escape game de découverte des métiers industriels.

Sur le plan financier, le collectif s'est constitué en association en 2019 sous la Présidence de M. Fretin en 2019 pour présenter un dossier PIA3 d'environ 1.4 M€. La CCI a rejoint l'opération en 2021-22-23 en tant que financeur privé. L'association compte aujourd'hui 2 E.T.P.

M. Fretin remercie la CCI pour le soutien financier qu'elle apporte à l'association par le biais de la subvention sur laquelle l'Assemblée Générale est appelée à se prononcer.

## **7 – Informations diverses**

Les présentations étant terminées, Le Président Crocq propose de se retrouver autour du verre de l'amitié.